

## **Basilique Saint-Ferjeux - Réfection des couvertures de la nef centrale et des deux bas-côtés (entre le portail et le dôme) - Lancement de l'opération - Demandes de subventions**

*M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :*

### **Historique**

Une première église avait été bâtie au-dessus de la grotte qui avait servi de sépulture aux corps martyrisés de Saint-Ferréol et de Saint-Ferjeux. Leurs reliques, objet de dévotion durant tout le Moyen-Age sont rapportées à Besançon par l'abbé de Saint-Vincent le 12 juin 1636, au moment où les Français assiègent la ville de Dole et ravagent la province avec la complicité des terribles Suédois de Saxe-Weimar. Quelques jours après cette translation, l'église et le village de Saint-Ferjeux sont incendiés par une troupe de cavaliers ennemis.

Pendant 23 ans, l'église est abandonnée, en ruines. La communauté de Saint-Vincent demandait, pour la reconstruire, l'aide de la municipalité. Or, en 1659, la ville venait de recueillir 12 000 livres provenant de la confiscation des biens de Léonarde Bregille, veuve Maigrot, brûlée comme sorcière par l'inquisition ; 1 650 F sont alors réservés sur cette somme pour la reconstruction de l'Eglise de Saint-Ferjeux. Quelques éléments anciens, comme la porte d'entrée du début du XVIe siècle, sont réutilisés dans le nouvel édifice.

Deux siècles plus tard, l'église est toujours là, modeste sanctuaire de campagne dans le joli village de la banlieue bisontine, quand la guerre de 1870 éclate et quand le Cardinal Mathieu met la cité sous la protection de Saint-Ferréol et de Saint-Ferjeux. Exaucé, le prélat, au sortir du conflit, ouvre une souscription pour remplacer l'église par une vaste basilique.

Oeuvre majeure de l'architecte Ducat, conçue dans le style néo-roman du XIIe siècle, elle sera bâtie entre 1884 et 1901.

L'ampleur de ses proportions, l'inspiration stylistique somme toute assez peu fréquente en Franche-Comté en font un témoignage essentiel de l'architecture du XIXe siècle comtois et des influences de l'historicisme sur les créateurs d'alors.

Elle se signale en outre par la collaboration de très nombreux artistes locaux, peintres et sculpteurs, qui en ornent le vaisseau et y déploient le savoir-faire et les talents de toute une génération de maîtres comtois.

Pour toutes ces raisons, qui s'ajoutent à l'importance historique et spirituelle du lieu, la basilique de Saint-Ferjeux a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2006.

Elle est propriété de la Ville de Besançon.

### **Programme de travaux**

L'opération prévoit la réfection des couvertures en ardoise (ardoise pour patrimoine protégé de 4,5 mm d'épaisseur), incluant la remise en état du support (charpente, chevrons et voligeage) ainsi que les ouvrages de zinguerie. Ces travaux sont limités à la nef à trois vaisseaux (nef centrale et bas-côtés) et l'occidental.

### Coût des travaux

Le coût des travaux se décompose comme suit :

- Nef centrale et Occidental	82 000 € HT
- Bas côtés Nord-Ouest et Sud-Est	56 000 € HT
Soit un total de	138 000 € HT
<b>Soit un coût global</b>	<b>165 048 € TTC</b>

### Planning prévisionnel des travaux

Le planning des travaux serait le suivant :

- consultation des entreprises : janvier 2008
- démarrage des travaux : printemps 2008
- fin des travaux : automne 2008.

### Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Etat (DRAC)	27 600 €
- Département	27 600 €
- Ville de Besançon (y compris TVA)	109 848 €
Coût global	<b>165 048 €</b>

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :

- approuver le programme de travaux décrit ci-dessus et à lancer l'opération, approuver le coût et l'échéancier prévisionnels,

- solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC) et du Département du Doubs, et inscrire le montant des subventions obtenues, dès réception des notifications attributives, par décision modificative au budget de l'exercice courant, en recettes au chapitre 13.324.1321/1323.89133.33000,

- signer les marchés nécessaires au bon déroulement de l'opération, après appel d'offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.*